RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A.U.E.M.
Société par actions simplifiée
Au capital de 100 000 euros
Siège social : Parc d'activité de la Vallée de l'Ecaillon,
BP 30026, 59224 THIANT
424 104 974 RCS VALENCIENNES

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE
DU 28 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-huit septembre,

La société JR HOLDING, société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé [redacted] immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de VALENCIENNES sous le numéro109 171 330, représentée par Monsieur Joffrey RIBEAUCOURT, en sa qualité de Gérant,

agissant en qualité de Présidente de la société A.U.E.M., nommée à ces fonctions aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire en date de ce jour,

APRÈS AVOIR RAPPELÉ :

- que l'article 19 des statuts de la Société prévoit que le Président peut donner mandat à une personne physique ou à une personne morale de l'assister en qualité de Directeur Général ;
- que la durée des fonctions du Directeur Général est fixée dans la décision de nomination et ne peut excéder celle du mandat du Président ;
- que le Directeur Général dispose des mêmes pouvoirs que le Président, sous réserve des limitations éventuellement fixées dans la décision de nomination ou par une décision ultérieure, et dispose du pouvoir de représenter la Société à l'égard des tiers ;

A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES :

PREMIÈRE DÉCISION - Nomination du Directeur Général

La Présidente décide de nommer, à compter de ce jour, en qualité de Directrice Générale de la Société :

La société RIBOC, société à responsabilité limitée unipersonnelle, au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé [redacted] immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DOUAI sous le numéro 942 079 898 et en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de VALENCIENNES, représentée par Monsieur René RIBEAUCOURT, en sa qualité de Gérant.

La société RIBOC est nommée sans limitation de durée, étant précisé que, conformément aux statuts, la durée de ses fonctions ne pourra en aucun cas excéder celle du mandat de la Présidente.

En cas de cessation des fonctions de la Présidente, la Directrice Générale conservera néanmoins ses fonctions jusqu'à la nomination de la nouvelle Présidente, sauf décision contraire des associés, conformément aux dispositions statutaires.

La société RIBOC, représentée par Monsieur René RIBEAUCOURT, déclare accepter les fonctions de Directrice Générale qui viennent de lui être confiées et certifie n'être frappée d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptible de lui en interdire l'exercice.

DEUXIÈME DÉCISION - Pouvoirs de la Directrice Générale

Conformément aux dispositions de l'article 19 des statuts, la société RIBOC, en sa qualité de Directrice Générale, dispose des mêmes pouvoirs que la Présidente et est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans les limites de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi ou les statuts à la collectivité des associés.

La Directrice Générale dispose notamment du pouvoir de représenter la Société à l'égard des tiers.

Aucune limitation particulière n'est apportée à ses pouvoirs au titre de la présente décision.

TROISIÈME DÉCISION - Rémunération

La Présidente décide qu'en rémunération de l'exercice de ses fonctions de Directrice Générale, la société RIBOC percevra une rétribution qui sera fixée au plus tard le 31 octobre 2026.

Cette rétribution sera versée avec effet rétroactif à compter du 1er octobre 2026.

En outre, la société RIBOC aura droit au remboursement, sur justificatifs, de l'ensemble des frais de représentation, de déplacement et, plus généralement, des frais engagés dans l'intérêt de la Société et dans l'exercice de ses fonctions.

QUATRIÈME DÉCISION - Pouvoirs pour les formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de la présente décision à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt.

De tout ce que dessus, il a été dressé la présente décision.

Pour la société JR HOLDING
Présidente de la société A.U.E.M.
Monsieur Joffrey RIBEAUCOURT
Gérant



Pour la société RIBOC
Directrice Générale
Monsieur René RIBEAUCOURT
Signature précédée de la mention « Bon pour acceptation des fonctions de Directrice Générale »



Bon pour acceptation des fonctions de Directrice Générale